

Seul le SNUipp-FSU 54 a fait une déclaration préalable.

1. MOUVEMENT : 2^{ème} phase

286 collègues, non nommés à l'issue de la 1^{ère} phase, ont donc été affectés à la 2^{ème} phase. 39 postes ont été attribués à la 2^{ème} phase informatisée (dont des transformations de postes de direction en poste d'adjoint).

210 collègues se sont vus attribuer un poste à la phase manuelle
38 seront affectés lors de la 3^{ème} phase.

Le SNUipp-FSU 54 demande qu'une réflexion ait lieu pour pouvoir affecter plus de directeurs au mouvement définitif. L'idée pourrait être de demander aux directeurs de manifester leur « intention de participer au mouvement ». L'IA-DASEN n'est pas opposée au fait de tester une telle procédure sur un secteur (exemple en REP, direction -3 classes). Le SNUipp-FSU 54 propose également la création d'une case supplémentaire sur la prochaine fiche manuelle pour les collègues qui acceptent de prendre des directions à titre provisoire.

Le SNUipp demande des éclaircissements sur le mouvement des ERUN.

Les postes ERUN ne sont pas rattachés à une circo, l'IA-Dasen réfléchit d'ailleurs à un rattachement administratif départemental qui se traduirait par des missions en circonscription.

Le SNUipp FSU 54 demande que les 6 postes vacants de maître G soient transformés en postes maître E car ces secteurs en éducation prioritaire ou en secteurs sensibles ont besoin de RASED.

L'IA-Dasen refuse cette proposition et souhaite transformer ces postes en BAAZ à la rentrée.

Demandes de révisions d'affectation

L'IA n'y est pas favorable par principe.

Sur 17 demandes de révisions d'affectation, 6 ont été acceptées.

Elle a accepté les demandes relevant :

- d'une erreur administrative
- des dossiers avec avis du médecin de prévention
- 1 cas particulier

Poste allemand vacant en école d'immersion à Stanislas (Nancy)

Le SNUipp FSU 54 demande quelles sont les conditions d'attribution à la phase manuelle d'un poste spécifique langue puisqu'aucun candidat n'a répondu à l'appel à candidature.

L'IENA le met en réserve pour la phase 3 ou relancera un éventuel nouvel appel à candidature. Il sera peut-être transformé en poste d'adjoint ordinaire.

Mouvement des PsyEN :

Le SNUipp annonce que 4 postes restent vacants suite au mouvement académique qui vient d'avoir lieu : Jarny, Longwy, Longuyon et Mont St Martin.

L'IA répond qu'il sera fait appel à des contractuels comme les années précédentes.

Affectations manuelles :

Rappel des règles :

Les collègues sont affectés par ordre décroissant de barème.

A barème égal, les « priorités médicales à considérer dans la mesure du possible » sont traitées en premier. Puis le discriminant est l'AGS. A AGS égale, les fiches sont traitées ensemble. En cas de vœux similaires, la continuité pédagogique discrimine.

Quand les postes restants ne correspondent plus aux vœux des collègues, ils sont attribués aux plus petits barèmes.

Le SNUipp FSU 54 a refusé que les futurs T2 soient à nouveau départagés par le rang du concours.

Vérification des listes de collègues et de postes

De nombreuses erreurs ont été signalées par le SNUipp FSU 54.

13 nouveaux postes d'EFS (mi-temps) ont été pris sur la liste des postes.

12 postes de brigades sont créés : ce sont des brigades départementales, gérées par l'IEN de St Max et destinées aux remplacements de congés longs.

A l'issue de la CAPD, il n'y a plus de postes à attribuer.

38 collègues seront affectés en phase 3, lors de la CAPD du 28 août.

2. Liste d'Aptitude des instituteurs voulant passer PE

Barème : AGS (1 point par an, maximum 40 points), note péda X2, diplôme universitaire de Niveau bac+2 (5 points), diplômes autres (5 points), Rep et rep+ (3 points), directeur (1 point).
En cas d'égalité, discriminants : AGS puis note péda.

Contingent de 9 emplois possibles dans le 54 cette année, pour seulement 3 demandes : tous les candidats sont donc reçus.

Il reste encore 32 instits en activité et 16 en disponibilité.

=> Vote POUR à l'unanimité.

3. Questions diverses SNUipp-FSU 54 :

État des accords de TEMPS PARTIELS :

Le SNUipp FSU 54 souligne que les collègues n'ont toujours pas leur réponse à leur demande de temps partiel, qui a pourtant été déposée avant le 31 mars !

Globalement, tous les TP sont acceptés, sauf certains temps partiels à 80 % hebdo, à 80 % annualisés → les collègues seront reçus pour se faire signifier le refus de l'administration.

L'administration attend encore des affectations pour signaler l'accord de TP.

50 % annualisés : 4 accords sur 6, pour les autres pas de couplage possible (entre zone A et zone B).

L'IA-DASEN a affirmé en début de séance être opposée par principe au Temps partiel annualisé ! Dans le département, l'IA-Dasen précise que les temps partiels sur autorisation représentent l'équivalent de 90 temps plein.

État des DECHARGES DIRECTION 2 ET 3 CLASSES :

Elles n'ont pas toutes été couvertes à hauteur de 10 jours sur l'année.

L'IENA répond que tout sera fait au maximum, c'est la consigne donnée aux IEN avec leurs moyens de remplacement. Le SNUipp-FSU n'a pas manqué de rappeler qu'il s'agit pourtant d'une décharge réglementaire et qu'elle n'est pas assurée !

Etat des accords d'INEAT-EXEAT :

42 demandes d'ineat et 29 demandes d'exeat. La situation déficitaire des enseignants dans le 54 n'est plus aussi certain depuis fin mai, donc aucun arbitrage n'est pris par l'IA-DASEN pour le moment. Le SNUipp propose des échanges un pour un là où cela est possible, puisque cela ne déséquilibre aucun département. Les réponses peuvent arriver jusque début septembre. S'il doit y avoir un arbitrage sur des exeat, il y a 3 discriminants : handicap, rapprochement de conjoints, rapprochement pour enfants.

PRIORITES MEDICALES :

Le SNUipp s'étonne des préconisations très précises comme « pas de PS » ou « pas de cycle 2 » qui bouleversent les répartitions des écoles.

La Dasen demande de l'empathie et une attention particulière envers ces collègues ; les autres collègues doivent réorganiser les classes en tenant compte de ces préconisations. Le SNUipp propose des rendez-vous individuels pour ces collègues, pour tenter de leur trouver un poste en cohérence avec les préconisations médicales et non de leur faire faire des vœux sans connaître les écoles. Le SNUipp demande un groupe de travail sur cette question.

L'IA-Dasen veut s'inscrire dans une volonté nationale de ressources humaines de proximité. L'an prochain, le 54 est pilote sur cette question et un administratif sera nommé à ce titre pour le 1^{er} et 2nd degré. Ces rdv pourront se prendre avec lui.

FORMATION CAPPEI :

Le SNUipp rappelle qu'il ne dispose toujours pas de la liste des collègues qui ont formulé une demande pour un départ en CAPPEI, ainsi que des raisons du refus.

Les collègues en formation CAPPEI restent titulaires de leur poste précédent ; s'ils ratent le CAPPEI ils retournent sur leur poste. Les postes ont été bloqués au mouvement.

4 collègues 1^{er} degré et 7 pour le 2nd degré partent en formation CAPPEI à la rentrée 2018.

CP DEDOUBLES, quelles demandes d'harmonisation ? :

Un cadrage départemental a été transmis la semaine dernière aux circo avec un vademecum + docs à destination des équipes et docs à destination des formateurs. Un groupe de pilotage répondra aux questions tout au long de l'année.

Il n'y aura pas d'heures spécifiques dégagées pour ce travail, les collègues prendront sur les 108 heures.

L'IA-Dasen propose de s'organiser au sein de l'école, les élèves peuvent être parfois regroupés à 24 pour libérer des collègues. Le SNUipp précise que cela est intéressant seulement s'il y a 4 CP et que 2 PE peuvent se concerter.

TITULARISATION D'EFS EN PROLONGATION :

Il n'y a eu aucune titularisation en cours d'année, pas de cas de prolongation de moins de 4 mois. L'AGS se calcule au 1^{er} jour de titularisation (qui est rétroactive).

Demande de FORMATION A L'ESPE POUR LES EFS sur le statut de fonctionnaire, le fonctionnement de la carrière et des instances.

L'IA-Dasen accepte d'étudier cette question pour la fin d'année prochaine.

Elle propose aussi d'envoyer les EFS dans des classes du rural en fin d'année pour qu'ils découvrent ce milieu.